



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 26 octobre 2022

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 26 octobre 2022, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 20 octobre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Carole LAVAL – Monsieur Aâli HAMDANI - Madame Mylène MONCERET – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoints au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Pierre ESTRISPEAU - Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Marie-Hélène PEREZ, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Monsieur Julien COLOMBIES – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Michel FALCONNET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Madame Emilie PEZET à Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Cédric MAUREL. Madame Françoise OLIVE à Madame Carole LAVAL – Madame Hélène STAVUN à Madame Sylvie BUIGUES.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE - Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BERINGUIER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 17
- Nombre de conseillers représentés : 7

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2022-110 FINANCES : Décision modificative n° 2022-05 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Monsieur Julien COLOMBIES

ADOPTE

| | | | | |
|--------------|------------------|---------------|-----------|------------|
| Votants : 24 | Abstentions : 4* | Exprimés : 20 | Pour : 20 | Contre : 0 |
|--------------|------------------|---------------|-----------|------------|

**Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Emilie PEZET ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mme Hélène STAVUN (groupe « Bessières pour tous et pour demain »).*

À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Julien COLOMBIES, 7^{ème} adjoint, rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer un terrain de sport. Pour ce faire, il convient de procéder à quelques modifications du budget principal, section investissement, présenté ci-après. Il s'agit de :

- 1) Créer une opération d'investissement « Travaux terrains de sport » : n° 2209 ;
- 2) Doter la nouvelle opération des crédits nécessaires : suivant les virements ci-après présentés :

| SECTION INVESTISSEMENT | | | | |
|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | DEPENSES | | RECETTES | |
| | Diminution de crédits (en €) | Augmentation de crédits (en €) | Diminution de crédits (en €) | Augmentation de crédits (en €) |
| Opération 2209 article 2113 | 0 | 50000 | 0 | 0 |
| Opération 2205 article 2111 | 50 000 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 50000 | 50000 | 0 | 0 |
| TOTAL SECTION | 0 | | 0 | |

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE 7^{ème} ADJOINT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2022-05 du budget principal de la commune, telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le :